

## TRAITEMENT DES REQUÊTES – mars 2015

<b>ILOT 1 – CENTRE VILLE</b>	
<b>Demandes</b>	<b>Réponses apportées</b>
<b>Le conseil de quartier propose l'entretien et l'aménagement de l'espace vert le long du mur de la place Pitrac.</b>	
<b>ILOT 2 – SAINT JEAN D'AOUT</b>	
<b>Problème récurrent boulevard d'Haussez : pare choc arrière abîmé en reculant vers un parterre de fleurs protégé par des plots en bois de 30 /40 cm de hauteur. Il est difficile de voir ces obstacles dans un rétroviseur et il est inévitable de s'abîmer la voiture. Il semblerait que cela arrive souvent.</b>	Concernant les plots en bois, ces derniers ont pour rôle de protéger les massifs végétalisés des véhicules au cours de leur manœuvres de stationnement. Ces plots ont été installés suffisamment en retrait pour ne pas gêner les manœuvres. Un véhicule qui rentre en contact avec les plots aurait, sans ce dernier, engagé les roues sur le massif végétalisé.
<b>Signalée également la vitesse excessive sur ce boulevard, notamment dans le virage, ce qui est très dangereux quand on traverse avec des enfants.</b>	Le choix de ces plots en bois de différentes hauteurs à été fait dans un souci d'intégration paysagère en adéquation avec la végétalisation. Des potelets de 1m de hauteur seraient inesthétiques et seraient malgré tout eux aussi déchaussés par des véhicules s'engageant dans les massifs au cours de leur manœuvres, tel que cela se produit régulièrement sur les stationnements où ils sont présents.  Concernant la vitesse des véhicules sur le boulevard, les Pôles Techniques ont été dernièrement équipés de deux radars pédagogiques mobiles, à la demande des Conseils de Quartiers. Ces radars vont être prochainement opérationnels et seront installés ponctuellement sur le boulevard d'Haussez.
<b>ILOT 3 – PEYROUAT/ARGENTE/NONERES</b>	
<b>ILOT 4 – HIPPODROME</b>	

## ILOT 5 – BARBE D OR/CARBOUE/LARROUQUERE

## ILOT 6 – SAINT MEDARD

**Il est demandé pour le Parc de Nahuques :**  
**- un WC public et un point d'eau au niveau de la partie basse du parc**  
**- un WC à l'intérieur de l'aire de jeux et un point d'eau. Ceux en place sont minables et inadaptés aux enfants.**

M.

Le parc de Nahuques est déjà doté de deux WC publics.

Un premier se situe entre le hall, le skate-Park, et l'aire de promenade dotée de l'aire de jeux, le second se situe à l'aire de jeux du parc animalier. Ces deux WC étant en parfait état de fonctionnement, il n'est pas envisagé de les changer ou d'en rajouter.

**Les véhicules qui arrivent de la rocade et entrent à Saint Médard par l'avenue de Villeneuve roulent très vite. Cela présente un danger en particulier à l'intersection du Battan et du Val d'Arguence.**

Ce manquement au code de la route de la part de certains usagers est de la compétence des services de Police.

Cependant, les Services de l'Etat ayant dernièrement cédé à la commune de Mont de Marsan un radar pédagogique de type routier, les services compétents des Pôles Techniques vont étudier, en concertation avec le Service Route du Conseil Général des Landes, gestionnaire des routes départementales et donc de la RD1, la possibilité d'installer ce radar aux abords de cette entrée d'agglomération.

D'autre part, la vitesse des véhicules dans cette zone sera prise en compte dans le projet du futur aménagement de la zone commerciale du quartier Saint Médard.

**La voie de circulation reliant la rue Fernand Léger à la rue Maurice Utrillo (lot. Du Battan) n'est pas reliée à la chaussée de ces dernières. A ce titre, les riverains doivent couper sur le trottoir pour y accéder avec leur véhicules, ce qui provoque un excavation sur ce dernier.**

**Ces deux embranchements ne pourraient ils pas être traités en enrobé.?**

Le passage en question est une entrée charretière commune à quatre riverains. A ce titre, ce sont les riverains desservis par cette entrée charretière qui ont la compétence de son entretien et de sa rénovation.

## ILOT 7 – BEILLET/DAGAS/CHOURIE/LAGUILLE

## ILOT 8 – BOURG NEUF / CROUSTE

ILOT 8 – BOURG NEUF / CROUSTE	
ILOT 9 – ILOT DES ARENES	
<b>Rue de Lagrange : à la demande des riverains et des usagers des places de parking, il est demandé de couper le lierre sur la clôture béton côté pisciculture. Ce lierre empêche les conducteurs de voir la clôture, raye les carrosseries et de ce fait, les véhicules empiètent sur la voie avec risque au niveau des rétroviseurs.</b>	Le Service des Espaces Verts a pris en compte cette demande et va procéder dès que possible à la taille du lierre en question.
<b>Le lierre de la résidence « Lefèvre » rue Vice Amiral Gayral (en face de l'ancienne DDA) devrait être taillé car il prolifère sur le trottoir.</b>	Le Pôle Technique a adressé un courrier au propriétaire de l'immeuble en question, afin de lui signaler son obligation d'empêcher l'emprise de la végétation issue de sa propriété sur le domaine public.
<b>Par temps de pluie, le parking des arènes (derrière la statue du Toro) est inondé de façon importante. Il conviendrait de trouver une solution rapidement.</b>	Les services compétents des Pôles Techniques vont réaliser les travaux nécessaires dans le courant du 2ème trimestre 2015.
<b>Rue Charles Despiau : boucher les trous sur le trottoir situé à la hauteur du mur et de la clôture de la pisciculture. Proposer au service des espaces verts une plantation de type prairie fleurie sur la partie haute du terrain de la pisciculture.</b>	
<b>Le conseil demande de finir la piste cyclable le long du remblais de la gare, au minima avec de la grave. Reposer l'éclairage sur cette piste.</b>	